

Charte de participation

au Site du Salon de la Plongée Sous-Marine

www.salondelaplongee.com

Le site du salon de la plongée présente d'une part et en premier lieu l'activité du Salon de la Plongée Sous-Marine et de ses exposants et d'autre part un espace dédié à l'univers de la plongée sous-marine.

L'espace Univers de la plongée est un espace d'informations doublé d'une notion d'Abonnés.

Lorsque vous vous abonnez, vous avez alors accès à des rubriques du site qui vous sont réservées dont certaines vous donnent la possibilité d'animer et de faire vivre l'espace Univers de la Plongée par vos contributions.

En devenant contributeur du site du Salon de la Plongée Sous-Marine par vos contenus, quels qu'ils soient, vous vous engagez à respecter la présente Charte de participation.

1. Pour contribuer au site du Salon de la plongée

Pour être contributeur sur le site www.salondelaplongee.com, vous devez être âgé de 18 ans et plus ou avoir l'autorisation d'un parent si vous êtes mineur. Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique (e-mail) valide.

Un identifiant vous est attribué qui signe toutes vos contributions, commentaires, photos, vidéos, news ou articles. La Direction du Salon de la Plongée Sous-Marine vous recommande fortement de vous identifier avec votre prénom et votre nom. Si vous préférez utiliser un pseudonyme, celui-ci pourra, le cas échéant, être refusé par la Direction du Salon de la Plongée Sous-Marine.

2. Respecter les autres, respecter les textes en vigueur

Vous vous engagez à ce que vos contributions (1) soient dénuées de :

- propos à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ou pédo-pornographique;
- propos injurieux, diffamatoires, ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, ou aux droits de la personnalité de quiconque;
- propos portant atteinte à la dignité humaine;
- provocation à la violence, au suicide, au terrorisme et à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illégales ou illicites;
- provocation, apologie ou incitation à commettre des crimes ou des délits et plus particulièrement des crimes contre l'humanité;
- violation du droit de la propriété intellectuelle, y compris le droit des marques;
- contenu à des fins de réclame, de propagande, de prosélytisme.

En outre, invectives, harcèlement, publicité flagrante ou comparative etc. n'ont pas leur place dans l'espace Univers de la Plongée, dont l'objectif est d'informer et de développer l'image et la pratique de la plongée sous-marine.

Cette liste est non exhaustive et le respect des textes en vigueur, même non spécifiquement mentionnés ici, est requis.

3. Respecter le droit d'auteur et la propriété intellectuelle

Vous déclarez et garantissez disposer de tout droit et autorisation requis pour l'exploitation d'un quelconque contenu dans le cadre de chacune de vos contributions de façon à ne pas violer les droits des tiers (droit d'auteur appliqué aux photographies, images, textes; droit à l'image...).

A toutes fins utiles, notez que si une personne, qui vous avait autorisé à utiliser son image ou une de ses créations, retire cette autorisation, vous devrez procéder à toutes mesures utiles pour respecter ses droits selon les lois et règlements en vigueur.

4. Votre responsabilité

Le fait de vous accorder un espace d'expression ne présume en aucune façon l'adhésion de la Direction du Salon de la Plongée Sous-Marine aux contenus que vous y publiez. **Vous êtes seul et entièrement responsable** de tous propos et contenus que vous publiez via votre compte, tant à notre égard qu'à l'égard des tiers. Et vous vous engagez à nous garantir et nous relever indemne de toute conséquence de votre utilisation de nos services.

5. En cas de manquement

Vous pouvez signaler un abus à la Direction du Salon de la Plongée Sous-Marine, en nous adressant un email à info@salondelaplongee.com, en indiquant l'adresse de la page que vous signalez, le passage incriminé et les raisons qui selon vous justifient ce signalement.

Si nous sommes informés ou constatons la présence d'un contenu violant la présente charte, nous pourrions supprimer sans préavis l'accessibilité à ce contenu.

Le respect de la charte conditionne votre droit à publier sur nos espaces d'expression. A défaut, et en cas d'utilisation abusive, ou de plainte d'un tiers, la Direction du Salon de la Plongée Sous-Marine pourra être amenée à supprimer vos contributions, voire votre compte.

(1) Par contribution, nous entendons : texte, image, animée ou statique, donnée, information, son, fichier multimédia, structure de page, code, fonction, élément de navigation, hyperlien, logiciel, etc.

Nota : Le Salon de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la Société HP Communication.

C'est un Salon autorisé par arrêté du Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, du 27 juillet 1999.

Le *Salon de la Plongée Sous-Marine* est un nom déposé par la SARL HP Communication.

Le site Internet www.salondelaplongee.com est la propriété HP Communication.